Dans quel but les hommes se donnent-ils des lois ?

L'organisation des sociétés repose sur un ensemble de règles établies par les hommes eux-mêmes : les lois. Elles constituent le cadre formel qui guide nos actions, également une manière de maintenir l'ordre et l'harmonie dans un groupe social. Or, il ne faut pas considérer les lois uniquement comme des contraintes, elles sont aussi le reflet d'une culture, d'une époque et d'un modèle social. À travers ce mémoire, nous nous interrogerons sur la finalité des lois : pourquoi les hommes se donnent-ils des lois ? Nous aborderons dans un premier temps la naissance des lois, en tant que manifestation du besoin d'ordre social. Ensuite, nous nous pencherons sur le rôle des lois, indispensables pour la coexistence paisible des individus. En troisième lieu, nous examinerons la dimension éducative et symbolique des lois. Enfin, nous discuterons de la conception de la justice que véhiculent les lois, en tant que tentative de concilier les différents intérêts individuels et collectifs. Ce sujet complexe interroge des notions essentielles en sciences sociales, comme la notion d'ordre, de justice et de sociabilité.

I. L'origine des lois : une manifestation de l'ordre social

La création des lois est la matérialisation d'un processus sociétal, visant à structurer le fonctionnement d'une collectivité. La mise en place de lois s'inscrit dans un ordre social préalable qui détermine ce qui est acceptable ou non au sein d'une communauté. Sans lois, la coexistence sociale serait vouée à une anarchie totale, où chaque individu serait guidé par sa propre conception de la liberté et de la justice. La nécessité des lois émerge donc du besoin premièrement d'éviter une telle anarchie.

Ceci dit, les lois ne sont pas des produits de l'arbitraire, mais elles émanent d'une structure sociale complexe, ayant progressé à travers plusieurs stades d'évolution sociale, selon Emile Durkheim. Le sociologue français souligne que les lois sont une forme de contrôle externe qui donne de la cohérence à la structure sociale. Selon lui, tout en préservant l'équilibre social, elles sont aussi le reflet des valeurs, des croyances et des idéaux d'une société.

Néanmoins, Derrière la mise en place des lois, on retrouve aussi l'idée de lutter contre les comportements jugés déviants. Par exemple, les lois pénales ont pour objectif de sanctionner des comportements considérés comme nuisibles à la société. Elles visent donc dans une certaine mesure, à normaliser les comportements, c'est-à-dire à faire en sorte que les individus s'alignent sur ce qui est considéré comme la norme au sein de leur communauté. Cela implique aussi que les lois agissent comme un mécanisme de défense de la société contre tout ce qui pourrait l'ébranler.

II. Les lois : des outils nécessaires pour la coexistence humaine

Les lois sont des principes directeurs qui servent à coordonner les actions des individus dans une société. Elles garantissent une certaine paix sociale en établissant des règles claires sur ce qu'il est permis de faire et de ne pas faire, et en prévoyant des sanctions pour ceux qui transgressent ces règles. Cette fonction régulatrice des lois est essentielle pour garantir une coexistence harmonieuse entre les individus qui ont des intérêts et des perspectives différents.

Sans lois, notre capacité à vivre ensemble serait gravement compromise. Comme l'énonce Thomas Hobbes dans son ouvrage « Leviathan », sans l'existence d'une loi et d'un pouvoir suprême pour l'imposer, la vie humaine serait « solitaire, pauvre, brutale et courte ». Pour Hobbes, l'absence de lois équivaut à un état de guerre de tous contre tous, « un homme est un loup pour les autres hommes » selon lui.

Toutefois, les lois ne sont pas uniquement des instruments de coercition, elles ont aussi une dimension protectrice. Elles servent à garantir les droits et les libertés des individus, et à assurer leur égalité devant la loi. En ce sens, les lois sont des instruments de justice sociale, qui visent à instaurer un certain équilibre entre les droits et les devoirs de chaque personne.

Cependant, l'aspect coercitif et restrictif des lois peut être source de résistance. Pour John Stuart Mill, si les lois limitent la liberté individuelle, elles le font dans le but d'éviter la nuisance à autrui. Il argumente dans « On Liberty » que « le seul but pour lequel le pouvoir peut être exercé sur n'importe quel membre d'une communauté civilisée, contre sa volonté, est de prévenir tout préjudice à autrui ».

III. La fonction éducatrice et symbolique des lois

En plus de maintenir l'ordre et la paix sociale, les lois jouent aussi un rôle éducatif. Elles visent à inculquer des valeurs et des principes aux membres de la société, et à les aider à développer une compréhension commune de ce qui est juste et équitable. Par exemple, les lois qui criminalisent le racisme ou la discrimination tentent de transmettre des valeurs d'égalité et de respect mutuel.

En effet, en posant certains comportements comme des infractions, les lois cherchent à établir un code moral partagé par tous les membres de la communauté. De cette manière, elles contribuent à forger une conscience collective, en définissant ce qui est acceptable ou inacceptable, et en instaurant des repères communs pour le « vivre ensemble ».

Les lois ont également une dimension symbolique. Elles expriment l'idéal de justice d'une société et les aspirations de ses membres à une vie harmonieuse et respectueuse des droits de chacun. Plus qu'une simple réglementation, les lois représentent l'engagement d'une communauté à préserver la dignité et la liberté de chacun de ses membres.

Toutefois, il est important de noter que l'efficacité de cette fonction éducatrice et symbolique des lois dépend en grande partie de la légitimité que la société leur accorde. Comme le souligne Max Weber, les lois ne seront respectées que si elles sont considérées comme légitimes par la majorité des membres de la société.

IV. La conception de la justice à travers les lois : une tentative de conciliation des intérêts individuels et collectifs

Les lois servent également à traduire et à opérationnaliser la notion de justice dans une société donnée. Grâce aux lois, la justice devient un principe concret, mesurable et applicable, plutôt qu'un concept abstrait. Ainsi, les lois sont des instruments qui permettent de concilier les intérêts individuels avec les intérêts collectifs.

La justice, telle que mise de l'avant par les lois, cherche à trouver un équilibre entre la protection des droits de l'individu et le maintien de l'ordre social. Les lois, dans leur fonction distributive, cherchent à allouer équitablement les ressources et à minimiser les inégalités. Dans leur fonction correctrice, les lois cherchent à punir ceux qui ont violé les règles, dans le but de réparer le tort causé et de dissuader d'autres délits.

Cependant, cette conception de la justice est une tâche ardue et évolutive. Comme le suggère John Rawls dans « Théorie de la justice », la justice est une « balance », un équilibre délicat entre les droits et les obligations de l'individu d'une part, et les besoins et les exigences de la société d'autre part.

Enfin, bien que les lois tentent d'incarner un idéal de justice, elles restent toutefois des constructions sociales, inévitablement modelées par les dynamiques de pouvoir et les idéologies dominantes d'une époque donnée. En ce sens, la justice légale ne se confond pas nécessairement avec la justice idéale, ce qui met en évidence la tension permanente entre le « droit positif » (le droit tel qu'il est) et le « droit naturel » (le droit tel qu'il devrait être) dans la philosophie du droit.

Conclusion

En conclusion, les lois sont instaurées par les humains dans le but de garantir un ordre social et une coexistence harmonieuse. Les lois servent comme des conducteurs des comportements, aidant à établir et maintenir une entente sociale dans laquelle les individus sont capables de vivre et d'interagir pacifiquement. Elles ont aussi une fonction éducatrice, formant les citoyens à la responsabilité et au respect des règles sociales, tout en incarnant les valeurs et idéaux d'une communauté donnée. De plus, les lois sont également le reflet d'une conception de la justice centrée sur la conciliation des intérêts individuels et collectifs. Elles veillent à protéger les individus contre les abus de pouvoir et à assurer une distribution juste des ressources et opportunités. En somme, les lois ne sont pas créées simplement pour contraindre, mais pour protéger, prévenir, éduquer et harmoniser, démontrant ainsi leur rôle essentiel dans la constitution et le développement d'une société juste et équilibrée.